

Deux dames étaient dans une voiture attelée d'un seul cheval. Tout-à-coup le cheval sans y être provoqué accéléra sa marche, et dans un instant se livra au plus effréné galop. Sous les secousses la voiture culbuta, et les deux dames sont violemment jetées sur la route.

L'une d'elles, la plus âgée reçut au front une large blessure; la plus jeune en fut quitte pour le peur.

M. Fauverge, pharmacien, à Croix, s'empressa de donner quelques soins à la dame blessée. Le cheval fut arrêté et ramené à ses propriétaires.

Une heure après l'accident, les deux dames purent reprendre le chemin de Roubaix où elles ont leur domicile.

La pauvre jeune fille morte subitement hier, était une orpheline, enfant naturelle, élevée à l'hospice de Cambrai.

On n'a trouvé aucun papier à son domicile. Seule, dans un tiroir, la somme de 14 fr. 50, son unique trésor sans doute.

L'homme, demeurant à Roubaix, nommé Aloys Rhumfels, disparu de son domicile, le 26 avril dernier, et retrouvé à Lille, le 4 mai, vient d'être examiné par les médecins qui ont reconnu en lui les symptômes d'une aliénation mentale complète. Il a donc été conduit à l'Asile des aliénés d'Armentières.

Il sera bientôt envoyé dans un hospice de son pays, en Belgique.

On lit dans la Gazette de Tourcoing: Une commission nommée par le Conseil départemental de l'Instruction publique s'est réunie hier, vendredi, pour examiner sur chacune des spécialités qui constituent l'enseignement primaire les élèves des classes communales de notre ville dans le but de délivrer le certificat d'études primaires à ceux qui en seraient capables.

Cette commission se composait de: M. Toussaint, inspecteur primaire, président; M. Roussel-Defontaine, maire; M. l'abbé Leroux, vicaire de la paroisse Notre-Dame; M. Charles Jouglet, industriel, délégué cantonal; M. Lorthiois-Delfosse, négociant, délégué cantonal; M. l'abbé Lorthiois, instituteur à Lille, (école supérieure); M. l'abbé Lorthiois, instituteur à Roubaix.

Voici par ordre de mérite les noms des élèves des frères que la commission a déclarés aptes à recevoir le certificat d'études.

On vient d'incarcérer à la prison de Lille, un jeune homme de Tourcoing, nommé Henri C... à peine âgé de 17 ans.

Ce jeune homme est inculpé d'un acte ignoble. Dans l'après-midi du 29 mai dernier, Henri C... a outragé par ses indécentes paroles une dame accompagnée d'une petite fille qui passaient près de lui.

Deux jeunes fraudeurs ont été arrêtés, hier, par les douaniers de Touquet. Plusieurs avertissements ne les avaient pas empêchés de continuer la fraude dans un petit local.

Feuilleton de *Journal de Roubaix* du 4 juin 1876.

LES CHEVALIERS DE L'ÉCRITOIRE

Ces garçons se nomment Désiré D... et Edouard C... ils sont âgés de 12 ans environ. En prison à Lille.

La Cour de cassation du 31 mai, a décidé, que l'impôt de 10 pour cent établi par les lois des 14 juillet 1855 et 16 septembre 1871 sur le produit des prix de transport payés aux Compagnies de chemins de fer, doit être exigé sur le produit des 10 centimes payés par les voyageurs pour l'enregistrement des bagages ne dépassant pas le poids de 30 kilogrammes. Ce produit constitue, en effet, une partie intégrante et un accessoire du prix de la place du voyageur.

L'école de natation de Lille, située entre les rues de Toul, d'Armentières et de la Digue, sera ouverte à partir du dimanche 4 de ce mois.

L'école de natation est ouverte pendant la saison, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher.

Cet établissement est exclusivement réservé pour les dames les samedis, depuis l'ouverture jusqu'à deux heures d'après-midi; les mardis et jeudis aux heures ci-après indiquées, savoir: Dans la partie gratuite depuis 7 h. 1/2 du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi sans interruption.

Dans la partie payante, depuis 7 h. 1/2 jusqu'à 10 heures du matin, pour toutes les dames indistinctement, et depuis 10 heures jusqu'à 2 heures de l'après-midi, pour les abonnements des familles et des pensionnaires.

L'entrée de la partie payante de l'école se trouve rue d'Armentières et celle de la partie gratuite, rue de Toul.

Voici l'ordre des opérations du Concours hippique qui se tiendra à Lille Esplanade de la Citadelle) du 14 au 24 août 1876.

Lundi 14 août. — Arrivés des chevaux. Epreuves devant le Jury pour les flots de rubans et les prix.

Mardi 15 août. — Présentation des chevaux devant la commission d'admission.

Mercredi 16 août. — Chevaux de selle. Jeudi 17 août. — Chevaux attelés 1re classe.

Vendredi 18 août. — Chevaux attelés 2me classe. Samedi 19 août. — Chevaux de poste attelés, 3me classe.

Prix spéciaux pour chevaux entiers. Dimanche 20 août. — Carrousel militaire, à trois heures. Prix spéciaux pour chevaux sautant des obstacles.

Lundi 21 août. 4e catégorie, sous-officiers. 1re catégorie. Officiers et gentlemen. Mardi 22 août. — 3e et 2e catégories.

Mercredi 23 août. — Grand défilé de tous les atelages et chevaux de selle primés. Musique militaire.

Jeudi 24 août. — Prix de la Coupe, pour chevaux de toutes catégories sautant des obstacles.

Les épreuves devant le Jury auront lieu dans l'ordre suivant: Pour la selle: 1re catégorie, chevaux de 4 ans, puis chevaux de 5 et 6 ans.

2me catégorie, chevaux de 4 ans, puis chevaux de 5 et 6 ans.

Aucun cheval ne peut paraître dans le manège, soit devant la Commission d'admission, soit devant le Jury, sans son numéro de poitrail.

Le Jury fonctionnera: Le 15 août, à trois heures de l'après-midi.

Du 16 au 19 août, de neuf à onze heures du matin et de trois à six heures du soir.

Les 21, 22, 23 et 24 août, de trois à six heures du soir.

Le 14 août, les souscripteurs et les membres seuls peuvent entrer au Concours.

L'entrée est publique à partir du 15 août.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE. Audience du 2 juin. Le nom de Coco est prédestiné. Celui qui comparait aujourd'hui, Charles Joseph C... a tout un roman.

Le nom de Coco est prédestiné. Celui qui comparait aujourd'hui, Charles Joseph C... a tout un roman.

Le nom de Coco est prédestiné. Celui qui comparait aujourd'hui, Charles Joseph C... a tout un roman.

Le nom de Coco est prédestiné. Celui qui comparait aujourd'hui, Charles Joseph C... a tout un roman.

Le nom de Coco est prédestiné. Celui qui comparait aujourd'hui, Charles Joseph C... a tout un roman.

Le nom de Coco est prédestiné. Celui qui comparait aujourd'hui, Charles Joseph C... a tout un roman.

Le nom de Coco est prédestiné. Celui qui comparait aujourd'hui, Charles Joseph C... a tout un roman.

Le nom de Coco est prédestiné. Celui qui comparait aujourd'hui, Charles Joseph C... a tout un roman.

Le nom de Coco est prédestiné. Celui qui comparait aujourd'hui, Charles Joseph C... a tout un roman.

Le nom de Coco est prédestiné. Celui qui comparait aujourd'hui, Charles Joseph C... a tout un roman.

Le nom de Coco est prédestiné. Celui qui comparait aujourd'hui, Charles Joseph C... a tout un roman.

Le nom de Coco est prédestiné. Celui qui comparait aujourd'hui, Charles Joseph C... a tout un roman.

Le nom de Coco est prédestiné. Celui qui comparait aujourd'hui, Charles Joseph C... a tout un roman.

rogée et on ne tarda pas à savoir que c'était elle qui avait commis le vol. Elle avait remis les billets à son fiancé Alexandre Dehaut, également domestique chez M. Mille. Le produit du vol devait lui servir à entrer prochainement en ménage.

Tous les deux ont été arrêtés et écroués à la maison d'arrêt d'Azébrouck.

Un boucher de Cambrai faisait, il y a quelques jours, *salet pucelle*, des affaires à L'asain. Sa voiture stationnait à la porte d'un cabaret, et le cheval, en forme de passe-croix, de héraut à belles dents la haie voisine.

Le cheval, en forme de passe-croix, de héraut à belles dents la haie voisine.

Le cheval, en forme de passe-croix, de héraut à belles dents la haie voisine.

Le cheval, en forme de passe-croix, de héraut à belles dents la haie voisine.

Le cheval, en forme de passe-croix, de héraut à belles dents la haie voisine.

Le cheval, en forme de passe-croix, de héraut à belles dents la haie voisine.

Le cheval, en forme de passe-croix, de héraut à belles dents la haie voisine.

Le cheval, en forme de passe-croix, de héraut à belles dents la haie voisine.

Le cheval, en forme de passe-croix, de héraut à belles dents la haie voisine.

Le cheval, en forme de passe-croix, de héraut à belles dents la haie voisine.

Le cheval, en forme de passe-croix, de héraut à belles dents la haie voisine.

Le cheval, en forme de passe-croix, de héraut à belles dents la haie voisine.

Le cheval, en forme de passe-croix, de héraut à belles dents la haie voisine.

Le cheval, en forme de passe-croix, de héraut à belles dents la haie voisine.

Le cheval, en forme de passe-croix, de héraut à belles dents la haie voisine.

Le cheval, en forme de passe-croix, de héraut à belles dents la haie voisine.

Le cheval, en forme de passe-croix, de héraut à belles dents la haie voisine.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille ERNOULT, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de M. le comte de Maletouille, décédé le 1er juin 1876, dans sa 43e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le dimanche 4 juin 1876, à 8 heures, aux Vigiles le même jour, à 6 heures, et au convoi et service solennel qui auront lieu le lundi 5 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 5 juin 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur CLÉMENTIN GATEAUX, époux de Dame ANGETTE DEVI-VIER, décédé à Roubaix, le 5 mai 1874, dans sa 63e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mercredi 7 juin 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur DESIRÉ-JOSEPH LERUSTE, époux de Dame ABILE BAERT, décédé à Roubaix, le 2 mai 1876, à l'âge de 51 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 5 juin 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur FLORENCE-JOSEPH CANNESON, époux de Dame AUGUSTINE LEMAIRE, décédé à Roubaix, le 20 juin 1875, à l'âge de 41 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Cours public de langue espagnole. Les élèves qui suivent ou ceux qui désiraient suivre ces cours sont prévenus qu'ils auront lieu à huit heures et demie à six heures, le mardi, le jeudi et le samedi. X. DORION.

Notique. Le conseil de guerre de la province de Brabant a jugé le lieutenant Marchal, qui a tué le capitaine Van Hecke, dans le duel qui a fait tant de bruit ces jours derniers. Les quatre témoins sont également au banc des prévenus. Le jugement a été prononcé en faveur de plusieurs des circonstances atténuantes, résultant de sérieux et persistants efforts faits pour calmer l'affaire, de ce que le lieutenant Marchal a commis ce crime en l'air et de ce que l'attitude du capitaine Van Hecke allait justifier. Il a été condamné à six mois de prison, à trois mois de prison, à quatre mois de prison, à un mois de la même peine et à 100 fr. d'amende.

Le conseil de guerre de la province de Brabant a jugé le lieutenant Marchal, qui a tué le capitaine Van Hecke, dans le duel qui a fait tant de bruit ces jours derniers. Les quatre témoins sont également au banc des prévenus. Le jugement a été prononcé en faveur de plusieurs des circonstances atténuantes, résultant de sérieux et persistants efforts faits pour calmer l'affaire, de ce que le lieutenant Marchal a commis ce crime en l'air et de ce que l'attitude du capitaine Van Hecke allait justifier. Il a été condamné à six mois de prison, à trois mois de prison, à quatre mois de prison, à un mois de la même peine et à 100 fr. d'amende.

Le conseil de guerre de la province de Brabant a jugé le lieutenant Marchal, qui a tué le capitaine Van Hecke, dans le duel qui a fait tant de bruit ces jours derniers. Les quatre témoins sont également au banc des prévenus. Le jugement a été prononcé en faveur de plusieurs des circonstances atténuantes, résultant de sérieux et persistants efforts faits pour calmer l'affaire, de ce que le lieutenant Marchal a commis ce crime en l'air et de ce que l'attitude du capitaine Van Hecke allait justifier. Il a été condamné à six mois de prison, à trois mois de prison, à quatre mois de prison, à un mois de la même peine et à 100 fr. d'amende.

Le conseil de guerre de la province de Brabant a jugé le lieutenant Marchal, qui a tué le capitaine Van Hecke, dans le duel qui a fait tant de bruit ces jours derniers. Les quatre témoins sont également au banc des prévenus. Le jugement a été prononcé en faveur de plusieurs des circonstances atténuantes, résultant de sérieux et persistants efforts faits pour calmer l'affaire, de ce que le lieutenant Marchal a commis ce crime en l'air et de ce que l'attitude du capitaine Van Hecke allait justifier. Il a été condamné à six mois de prison, à trois mois de prison, à quatre mois de prison, à un mois de la même peine et à 100 fr. d'amende.

Le conseil de guerre de la province de Brabant a jugé le lieutenant Marchal, qui a tué le capitaine Van Hecke, dans le duel qui a fait tant de bruit ces jours derniers. Les quatre témoins sont également au banc des prévenus. Le jugement a été prononcé en faveur de plusieurs des circonstances atténuantes, résultant de sérieux et persistants efforts faits pour calmer l'affaire, de ce que le lieutenant Marchal a commis ce crime en l'air et de ce que l'attitude du capitaine Van Hecke allait justifier. Il a été condamné à six mois de prison, à trois mois de prison, à quatre mois de prison, à un mois de la même peine et à 100 fr. d'amende.

Le conseil de guerre de la province de Brabant a jugé le lieutenant Marchal, qui a tué le capitaine Van Hecke, dans le duel qui a fait tant de bruit ces jours derniers. Les quatre témoins sont également au banc des prévenus. Le jugement a été prononcé en faveur de plusieurs des circonstances atténuantes, résultant de sérieux et persistants efforts faits pour calmer l'affaire, de ce que le lieutenant Marchal a commis ce crime en l'air et de ce que l'attitude du capitaine Van Hecke allait justifier. Il a été condamné à six mois de prison, à trois mois de prison, à quatre mois de prison, à un mois de la même peine et à 100 fr. d'amende.

Le conseil de guerre de la province de Brabant a jugé le lieutenant Marchal, qui a tué le capitaine Van Hecke, dans le duel qui a fait tant de bruit ces jours derniers. Les quatre témoins sont également au banc des prévenus. Le jugement a été prononcé en faveur de plusieurs des circonstances atténuantes, résultant de sérieux et persistants efforts faits pour calmer l'affaire, de ce que le lieutenant Marchal a commis ce crime en l'air et de ce que l'attitude du capitaine Van Hecke allait justifier. Il a été condamné à six mois de prison, à trois mois de prison, à quatre mois de prison, à un mois de la même peine et à 100 fr. d'amende.

Le conseil de guerre de la province de Brabant a jugé le lieutenant Marchal, qui a tué le capitaine Van Hecke, dans le duel qui a fait tant de bruit ces jours derniers. Les quatre témoins sont également au banc des prévenus. Le jugement a été prononcé en faveur de plusieurs des circonstances atténuantes, résultant de sérieux et persistants efforts faits pour calmer l'affaire, de ce que le lieutenant Marchal a commis ce crime en l'air et de ce que l'attitude du capitaine Van Hecke allait justifier. Il a été condamné à six mois de prison, à trois mois de prison, à quatre mois de prison, à un mois de la même peine et à 100 fr. d'amende.

Le conseil de guerre de la province de Brabant a jugé le lieutenant Marchal, qui a tué le capitaine Van Hecke, dans le duel qui a fait tant de bruit ces jours derniers. Les quatre témoins sont également au banc des prévenus. Le jugement a été prononcé en faveur de plusieurs des circonstances atténuantes, résultant de sérieux et persistants efforts faits pour calmer l'affaire, de ce que le lieutenant Marchal a commis ce crime en l'air et de ce que l'attitude du capitaine Van Hecke allait justifier. Il a été condamné à six mois de prison, à trois mois de prison, à quatre mois de prison, à un mois de la même peine et à 100 fr. d'amende.

Le conseil de guerre de la province de Brabant a jugé le lieutenant Marchal, qui a tué le capitaine Van Hecke, dans le duel qui a fait tant de bruit ces jours derniers. Les quatre témoins sont également au banc des prévenus. Le jugement a été prononcé en faveur de plusieurs des circonstances atténuantes, résultant de sérieux et persistants efforts faits pour calmer l'affaire, de ce que le lieutenant Marchal a commis ce crime en l'air et de ce que l'attitude du capitaine Van Hecke allait justifier. Il a été condamné à six mois de prison, à trois mois de prison, à quatre mois de prison, à un mois de la même peine et à 100 fr. d'amende.

Le conseil de guerre de la province de Brabant a jugé le lieutenant Marchal, qui a tué le capitaine Van Hecke, dans le duel qui a fait tant de bruit ces jours derniers. Les quatre témoins sont également au banc des prévenus. Le jugement a été prononcé en faveur de plusieurs des circonstances atténuantes, résultant de sérieux et persistants efforts faits pour calmer l'affaire, de ce que le lieutenant Marchal a commis ce crime en l'air et de ce que l'attitude du capitaine Van Hecke allait justifier. Il a été condamné à six mois de prison, à trois mois de prison, à quatre mois de prison, à un mois de la même peine et à 100 fr. d'amende.

Le conseil de guerre de la province de Brabant a jugé le lieutenant Marchal, qui a tué le capitaine Van Hecke, dans le duel qui a fait tant de bruit ces jours derniers. Les quatre témoins sont également au banc des prévenus. Le jugement a été prononcé en faveur de plusieurs des circonstances atténuantes, résultant de sérieux et persistants efforts faits pour calmer l'affaire, de ce que le lieutenant Marchal a commis ce crime en l'air et de ce que l'attitude du capitaine Van Hecke allait justifier. Il a été condamné à six mois de prison, à trois mois de prison, à quatre mois de prison, à un mois de la même peine et à 100 fr. d'amende.

Le conseil de guerre de la province de Brabant a jugé le lieutenant Marchal, qui a tué le capitaine Van Hecke, dans le duel qui a fait tant de bruit ces jours derniers. Les quatre témoins sont également au banc des prévenus. Le jugement a été prononcé en faveur de plusieurs des circonstances atténuantes, résultant de sérieux et persistants efforts faits pour calmer l'affaire, de ce que le lieutenant Marchal a commis ce crime en l'air et de ce que l'attitude du capitaine Van Hecke allait justifier. Il a été condamné à six mois de prison, à trois mois de prison, à quatre mois de prison, à un mois de la même peine et à 100 fr. d'amende.

de longues heures, sans que la volonté ait la moindre part, une position identique. Pour nous donner une idée de cette contemplation sans relief, M. Thomas nous a conté que n'ayant pu terminer un soir la copie de l'œuvre sur lequel reposait la tête de la sainte fille, il fut tout surpris de le trouver le lendemain sans la moindre modification de forme qui pût attester qu'il avait subi la nuit un changement quelconque de pression.

Dans de telles conditions, il paraîtrait fort simple que M. Thomas, comme l'affirment ceux qui connaissent le modèle, ait fait un portrait d'une ressemblance extraordinaire, et que la nature lui ait adressé, sous ce rapport, de bien étranges éloges, mais nous le louerons davantage de n'avoir pas reculé devant certaines difficultés d'exécution qu'offrirait pour la réussite de son œuvre, au point de vue de l'effet, la reproduction exacte des contours de la chambre de Louise Lataou, et nous le féliciterons d'avoir ainsi, par un procédé aussi ingénieux, rendu beaucoup plus difficile la tâche des détracteurs quand même de la sainte fille.

En effet, en voyant l'ensemble de la mise en scène que reproduit le portrait de M. Thomas: ce coin d'une chambre à coucher de village, qui paraît presque passer pour un coin d'hôpital; cette jeune fille modestement couchée; son visage doux et calme, et la forte expression de regard dirigé vers un christ attaché à la muraille, vient nous signaler quelque chose d'extraordinaire, nous adhérons bien l'homme le plus révéru d'oser soutenir que le sang qu'il aperçoit avec ses yeux dans la stigmatisée lui fait l'effet d'une supercherie.

Le corps de M. Moulin, notre consul assassiné à Salonique, vient d'arriver à Marseille, où il a été reçu avec un certain appareil par les autorités civiles et militaires. M. Moulin était avec ses enfants sur le vaisseau qui portait les restes de son mari. Le corps doit arriver demain à Paris.

On annonce que M. George Sand est gravement malade.

Le dernier bulletin de santé de M. Casimir Périer porte que le mieux est plus marqué.

M. Stéphen, directeur-général des postes et télégraphes de l'empire d'Allemagne est en ce moment en France où il est venu étudier l'organisation postale et télégraphique. Il se rendra dans le même but en Angleterre et opérera, à son retour en Allemagne quelques modifications dans l'organisation des télégraphes et des postes de ce pays.

Hier, à six heures, à Paris, à la chapelle de l'archevêché, le mariage de M. le prince de Ligne avec Mlle Bironi. Au nombre des personnes présentes, nous avons remarqué Mme la maréchale de Mac-Mahon, le prince de Joinville, le duc de Nemours, le comte et la comtesse de Flandre, le duc de Doudeauville, La Rochefoucauld, le duc de Bisaccia-Larochefoucauld; les généraux Ochanzaroff et Cousin de Montanban, comte de Palikao, le prince Alphonse de Chimay, etc. C'est M. Guibert, archevêque de Paris, qui a donné lui-même la bénédiction nuptiale aux deux époux.

Ce matin, à 2 heures, un assassinat a été commis par un cocher de fiacre, à Boulogne-sur-Seine, sur la personne d'un garçon boucher, âgé de 26 ans. Ce jeune homme revenait du théâtre dans une voiture de la compagnie, lorsque, arrivé à destination, une discussion s'engagea entre le cocher et lui sur le prix de la course à payer. A la suite de cette altercation, le cocher descendit de son siège et frappa de neuf coups de couteau ce jeune homme, qui tomba baigné dans son sang. Il fut cependant la force de se traîner jusqu'à la porte et d'agiter la sonnette. Un voisin, qui rentrait chez lui, entendit des cris et vint à l'aide du blessé. Le cocher sortit à flots par la bouche. Le voisin courut aussitôt chercher un médecin. Celui-ci se rendit auprès du blessé, mais il reconnut bien vite que son état était désespéré; il avait reçu en effet, au bas ventre, de larges blessures d'où sortaient les intestins. Le médecin n'a pas même eu le temps de lui prodiguer les premiers soins, car, à peine l'eût-il soulevé, qu'il rendit le dernier soupir sans pouvoir prononcer une parole. Après ce crime, le cocher est parti au galop, mais il a négligé de ramasser son chapeau qui était tombé sur le chemin pendant la lutte, et ce chapeau servira précisément d'indice pour amener la justice à le découvrir.

Bien curieux, le mariage Z. I. Tous les dimanches d'été, monsieur et madame vont à la gare Saint-Lazare, dans l'intention d'aller passer la journée aux environs de Paris.

Allons à... (le nom d'une station), dit monsieur, c'est charmant.

Non, c'est affreux, répondit la dame, allons plutôt à... nom d'une autre station.

Une discussion s'engagea. On en vint aux gros mots, aux injures, et monsieur et madame, furieux, rentrèrent chez eux sans aller nulle part.

Il a épousé une veuve. La lune de miel brille encore pour eux de son plus doux éclat.

Il est parti faire une partie de campagne, et le soir il se promène lentement aux bords de la Seine sous le ciel constellé d'étoiles.

Tout à coup, rompant le silence poétique dans lequel ils sont absorbés: — Quel admirable journal! dit-il.

Oui, répondit-elle avec un soupir. Il faisait ce temps-là le jour où j'ai enterré mon pauvre Auguste.

Jean-Baptiste se présente hier comme second valet de chambre chez la comtesse de B... — C'est entendu, lui dit la comtesse, je vous prends à mon service. Vous aurez surtout à faire les soirées à la comtesse.

Le lendemain, la comtesse entre dans le grand salon et trouve le nouveau venu, la brosse au pied et s'écrit de toutes ses forces: — Eh bien! lui dit-elle, que faites-vous donc là?

Faits Divers

COURS DE FEUILLETON

EN VINGT LEÇONS. Prix d'admission pour les vingt leçons: 100 francs. N.B. — On ne souscrit pas pour une seule leçon. M. Cajol, rue de Clichy, 63.

Gabriel ne put s'empêcher de sourire.

Journal de la jeunesse. — Sommaire de la livraison 27 mai 1876. — Texte: Le Bannière bleue, par Léon Cahun. — Les premiers peintres: recs par Ch. de Raymond. — M. Balard, par M. Vichon. — La Perle des Neiges, par E. Leclercq. — La Petite Duchesse, par Zénobie Fleuriot. — L'Enfant, par Ch. Schiffer. — Les Causeries du Jeudi, par l'Oncle Ascalme. Dessins de Lix, Marie et Fuguet. Bureaux à la Librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.